

GESTION DES DÉCHETS – QUELQUES RAPPELS

Comment doivent être présentés les déchets à la collecte ?

De manière général, la poignée des bacs gris et jaune doit être présentée vers la route.

- **Bac gris :**

Le couvercle du bac gris doit être fermé.

Les sacs au sol ne seront pas collectés, à l'exception des sacs rouges avec le logo de l'Aire Cantilienne

- **Bac Jaune :**

Dans la poubelle jaune, les déchets doivent être déposés en vrac et non dans des sacs.

Les gros cartons présentés au pied du bac jaune ne seront pas collectés.

Rappel des déchets à déposer dans la poubelle jaune (cf. visuel ci-joint)

- **Déchets verts :**

Valoriser vos déchets verts plutôt que de les jeter

Optez pour le :

- Le compostage
Le paillage en broyant vos branches
- Le mulching (technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en infimes parties qui sont redéposées uniformément sur la pelouse)

Outre le fait d'éviter de présenter les déchets à la collecte, cela enrichit votre sol.

Le saviez-vous ? l'Aire Cantilienne vous aide dans l'achat d'un équipement permettant de réduire ce type de déchets : <http://www.ccac.fr/actualite/reduction-des-dechets-fermentescibles-la-ccac-vous-soutient-aide-a-lachat/>

Collecte en porte à porte.

Vos déchets de jardins doivent être présentés à la collecte dans le contenant de votre choix :

- Soit dans des bacs à roulettes NF jusqu'à 360 litres
- Soit dans des sacs biodégradables prévus à cet effet.

Les déchets verts ne doivent pas être dans les bacs gris pucés prévus pour la collecte des ordures ménagères ou dans les bacs jaunes prévus pour le tri des emballages.

Les branchages (1m80 max) doivent être fagotés avec de la ficelle.

Les quantités autorisées :

La collecte des déchets verts est limitée à 1 100 litres par collecte, soit 3 bacs à roulettes de 360 litres OU 11 sacs biodégradables de 100 litres.

Les dépassements de volume ne seront pas collectés et devront être portés en déchetterie le cas échéant.

Déchets de jardins refusés à la collecte :

Les déchets verts présentés à la collecte dans des sacs plastiques, les souches, la terre et les grosses branches (diamètre > à 5 cm) ne seront pas acceptés. Ils doivent être apportés en déchetterie.

RAPPEL : Interdiction de brûler ses déchets végétaux

Le Code de l'Environnement interdit de brûler les déchets verts à l'air libre. La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire interdit désormais de brûler des biodéchets (déchets alimentaires et les déchets verts) à l'air libre ou dans les incinérateurs de jardin.

Date de reprise de la collecte des déchets de jardin :

- Avilly-Saint-Léonard : 24 mars 2021
- Apremont : 24 mars 2021
- Chantilly Centre et périphérie : 15 mars 2021
- Coye La Forêt : 17 mars 2021
- Gouvieux Centre : 18 mars 2021
- Gouvieux Périphérie : 16 mars 2021
- La chapelle En Serval : 26 mars 2021
- Lamorlaye Centre : 25 mars 2021
- Lamorlaye le Lys : 22 mars 2021
- Lamorlaye Plein Soleil : 23 mars 2021
- Mortefontaine : 26 mars 2021
- Orry La Ville : 19 mars 2021
- Plailly : 15 mars 2021
- Vineuil Saint Firmin : 24 mars 2021

La gestion de vos encombrants (gros objets)

Donnons une seconde vie à nos encombrants (gros objets). Comment ?

Donner : les groupes pullulent sur les réseaux sociaux pour donner des objets qui ne nous servent plus mais qui pourraient faire le bonheur d'autres personnes. Le don est la meilleure solution surtout si l'objet est un peu dégradé, un ou une bricoleur-se saura certainement le remettre en état.

Vendre : les sites de ventes sont également nombreux pour vous permettre de vous débarrasser de vos gros objets, en fixant le prix en fonction de leur état.

Et si vraiment ces gros objets ne peuvent être valorisés, il est possible de les faire collecter en prenant rendez-vous :

En ligne : sur le site www.ccac.fr rubrique accès direct

En appelant au 0 800 001 098

Lors de cette collecte sont interdits :

- Déchets électriques et électroniques,
- Déchets dangereux et polluants (peintures, solvants...)

La collecte du verre

Pour l'évacuation du verre l'Aire Cantilienne a installé 106 conteneurs sur les 11 communes pour vous permettre d'évacuer et de recycler le verre.

Vous trouverez les emplacements sur le site internet www.ccac.fr rubrique déchets

Si le conteneur est plein :

- 1) Je vais au conteneur le plus proche
- 2) Je garde les déchets à mon domicile quelques jours en attendant que celui-ci soit vidé.

Aménagement des nouveaux horaires des déchetteries liés au couvre-feu.

Suite à la mise en place du couvre-feu national à 18h, les horaires d'ouverture de nos déchetteries seront aménagés à partir du vendredi 22 janvier.

Afin de vous garantir une amplitude d'ouverture favorable pour l'évacuation de vos déchets, toutes les déchetteries du SMDO ouvriront les après-midis de 13h30 à 17h30 (au lieu de 14h à 18h) à compter du vendredi 22 janvier.